



**Syndicat des Travailleurs de la Métallurgie de la Gironde
Solidaires, Unitaires et Démocratiques
"S.U.D. Métaux 33"**

Siège social : 8, Rue de la Course 33000 BORDEAUX

Le Haillan, le 10 décembre 2008

Monsieur B.AMIENS
DRH Snecma Propulsion Solide
33187 Le Haillan

Copies : P.Lacour – DRS
CFTC – CFE/CGC – CGT/FO – CFDT et CGT

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Une fois de plus vous montrez votre mépris vis à vis des délégués du personnel.

En effet, vous nous avez fait parvenir par mail la convocation pour la réunion des délégués du personnel du Haillan le 08/12/2008 à 09h32 pour une réunion le 10/12/2008 à 09h00.

Auparavant les convocations arrivaient une semaine avant la réunion. Cela nous permettait de vous remettre les questions au plus tard 48 heures avant la réunion comme vos services l'imposent.

Aujourd'hui nous constatons que la rigueur que vous exigez de nous dans le respect des délais ne s'applique pas à vous.

Ce manque de respect envers les organisations syndicales est conforté chaque mois par votre attitude improductive vis à vis de l'instance des délégués du personnel :

- changement de date et d'heure de réunion sans concertation,
- information sur la date de réunion moins de 48h avant,
- publication des réponses hors délais légaux,
- refus de répondre aux questions relevant de la prérogative des délégués du personnel,
- réponses non travaillées avant la réunion,
- etc.

C'est pourquoi Sud ne participera pas à la réunion des délégués du personnel du mois de décembre 2008.

Pour SUD Métaux 33 :
Les Délégués Syndicaux

QUESTIONS CGC

1 - Forfaits-jours

L'adoption du forfait en jours est associée à des contreparties. Fin 2007, l'application de la loi TEPA, par son volet de prise en compte des heures supplémentaires, n'a pas eu d'effet sur le salaire net des titulaires de ce forfait et a donc contribué à en réduire significativement les contreparties.

La CFE-CGC demande l'ouverture de discussions pour définir des mesures permettant de compenser cette perte d'attractivité du forfait en jours.

R - Cette question relève de la compétence des Délégués Syndicaux et nous vous suggérons d'en demander l'inscription à l'ordre du jour des Négociations Annuelles Obligatoires.

2 - Nouveaux embauchés

Combien de cadres ont été embauchés en CDI depuis début 2008 ?

Parmi ces cadres, combien l'ont été en forfait jour ?

Y-a-t-il dans la société des cadres position 1 en forfait jour ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 27 novembre dernier.

Cf. réponse à la question n° 20 CGT.

3 - Questions diverses

4 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 janvier 2009 à 9 heures.

QUESTIONS CFDT

1 - Entrée en plage fixe

Pour le mois de novembre, combien d'employés ont-ils eu un retrait sur salaire pour absence non justifiée en plage fixe et pour quelle plage de temps cumulée ?

R - Sur la paie de novembre, 103 retards concernent 59 salariés pour un total de 107;84 heures.

2 - Aide au co-voiturage

Lors de notre dernière réunion de novembre, à cette proposition que nous vous faisons (question n°3 de novembre), vous nous avez répondu :

R - En l'état actuel, il n'est pas envisageable de mettre en place ce dispositif.

8 jours plus tard, lors de la réunion sur le Bilan Carbone présenté en C.E. le 27/11/2008, planche 5 on peut lire au chapitre Actions envisageables :

- Poste transports : mise en place d'un outil permettant le covoiturage.

Quelle est la vraie réponse de la direction ? Celle faite devant le C.E. ou celle faite devant les élus D.P. ?

R - Les deux sont correctes, à ce jour l'action envisageable n'a pas permis d'identifier l'outil répondant aux règles de sécurité attendues.

3 - Transports en commun

L'arrêt de bus de la CUB, ligne 82 – arrêt Rond point des cinq chemins – sens Mérignac->Saint Aubin, est :

- non abrité
- non éclairé
- d'accès très dangereux

La direction voulant privilégier la prise des transports en commun pour son personnel, nous lui demandons d'insister fortement (elle en a les moyens) auprès de la CUB pour créer un arrêt de bus abrité, éclairé et sécurisé rue de Magudas, au droit du restaurant d'Entreprise.

Comme vous nous l'aviez cité à propos d'une jurisprudence, suite à une incitation de covoiturage, nous estimons être dans le même cas et qu'un accident à cet arrêt de bus pourrait également provoquer une plainte contre la direction.

R - L'observation faite est conforme à l'analyse communiquée par l'exploitant de la ligne 82. Dans ce cadre, une demande de modification de cet arrêt va être effectuée vers la mairie du Haillan et la CUB. Ce projet devant s'inscrire dans le futur aménagement global du secteur.

4 - Permis à point sauce SPS

Suite à la note du 14 novembre concernant la circulation et le stationnement sur le site, combien de sanctions ont été prises et de quelle gravité ?

Le plan de stationnement sur le site est-il à jour dans l'intranet (rubrique personnel,...) ?

Comme pour le permis à point pour la circulation en France, avez-vous prévu des "stages de rattrapage de points" ? Seront-ils de la forme : travail gratuit pour l'entreprise les jours de week-end ?

R - Aucun plan de rattrapage n'est envisageable, encore moins comme exprimé.

5 - Destruction du bâtiment 27

La destruction du bâtiment 27 a commencé ce jour. Nous demandons à ce que l'abri vélos couvert soit conservé (il ne doit pas rentrer dans le cadre de biens immobiliers imposables).

R - L'abri vélos n'est pas concerné par la destruction.

6 - Questions diverses

7 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 janvier 2009 à 9 heures.

QUESTIONS CGT

1 - Apprentis

Quelles sont les conditions d'emplois (règles et statuts) et de rémunérations (grilles, coefficients) des apprentis ?

R - Les apprentis bénéficient d'un contrat de travail en CDD pour la durée de l'apprentissage : 50 % du temps est consacré à la formation pratique et 50 % à la formation théorique.

La rémunération de base est fixée selon des grilles Safran avec application des dispositions spécifiques Snecma Propulsion Solide : ASTE, allocation annuelle...

2 - Circulation et stationnement sur le site

De nouveaux motifs de sanctions viennent d'être portés à la connaissance des salariés circulant avec un véhicule sur le centre.

- Par qui ? Allez-vous créer de nouveaux emplois ?
- Le relevé des infractions concerneront-elles l'ensemble du personnel, du PDG au simple ouvrier et la totalité des infractions relevées par ces agents seront-elles portées à la connaissance du chargé d'affaires sans censure préalable ? Les élus auront-ils la possibilité de consulter ces listes ?

Quelques points méritent d'obtenir des précisions :

- Stationnement en zone interdite : Comment ces zones sont-elles repérées et sont-elles équipées de panneaux d'interdiction de stationner ?
- Vitesse estimée >30 km/h : Quel moyen d'estimer cette vitesse, quel recours du salarié en cas de contestation ?
- Non-respect du stationnement «prêt à partir» : Dans quel document trouve t-on cette obligation de sens de stationnement ?
- Circulation non justifiée sur le site en voiture : Sur quels critères ? Nous rappelons que si les salariés non-cadres sont autorisés à entrer leur véhicule personnel ce n'est que pour des motifs de service, donc de déplacements. Seuls les cadres, directeurs et hiérarchies d'un niveau supérieur n'ont pas besoin de motif particulier. Nous rappellerons donc que le parking extérieur comptant de nombreuses places disponibles, les personnels dont font partie les derniers cités pourraient montrer l'exemple et se garer à l'extérieur.

R - Les règles relatives à la circulation ou stationnement sur le site contribuent à la sécurité de tous. Elles sont applicables à tout le personnel.

Concernant les aires de stationnement, avec la prochaine distribution des droits d'accès un plan du site sera remis à chaque personne concernée.

Le stationnement en "prêt à partir" est spécifié dans la note objet de cette question.

Enfin, la circulation non justifiée sur le site concerne les personnes qui prennent leur véhicule pour se rendre notamment au restaurant d'entreprise ou pour aller d'un bâtiment vers un autre.

3 - Ecrans plats

Certains secteurs méthodes ont été dotés d'écrans plats d'ordinateur. Pourquoi un salarié a-t-il été oublié à OPCM ?

A quand la généralisation du parc à l'ensemble du personnel ?

R - Suite à la demande du projet SIRIUS234, il a été décidé d'équiper les méthodistes DFC et les planificateurs d'atelier d'écrans de grande dimension : écrans cathodiques dans un premier temps pour ceux équipés en juin 2008 et écrans plats par la suite pour tous les méthodistes concernés, d'ici 2009. L'attribution s'est faite principalement par zone géographique. Si une personne a été oubliée dans un secteur déjà doté, il faut le signaler à HIM.
Le remplacement général des écrans cathodiques par des écrans plats a démarré (près de 400 en service aujourd'hui). La majorité du personnel devrait être équipé d'ici fin 2010 (à valider en fonction des priorités d'investissement).

4 - Missions et déplacements

L'ensemble des missions et déplacements en France sont depuis peu imposées en transports ferroviaires en remplacement du transport aérien.

Pour quelles raisons ?

Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'informations officielles de la direction envers l'ensemble des salariés ?

Quel est le budget annuel de ces missions et déplacements ? Quelles économies sont escomptées ?

Où est l'économie, quand en plus du billet SNCF il faut payer les nuits d'hôtels et les temps supplémentaires ?

Cette mesure concerne-t-elle l'ensemble du personnel, des directeurs aux simples salariés ?

Dans quels cas des voyages sont encore accordés en avion ?

Pour une société (Safran) travaillant essentiellement pour l'aéronautique, quel bel exemple de soutien au transport aérien !

R - La préconisation du train à la place de l'avion est justifiée tant au titre des économies à faire qu'au titre des rejets de CO2.

L'information a été donnée auprès des RUOs (approbateurs des ordres de déplacement). Les économies attendues correspondent à 70 % d'un trajet Aller-Retour journée par rapport à l'avion et sont réduites à 30 % lorsqu'une nuit d'hôtel est nécessaire.

Cette mesure concerne l'ensemble des personnels, les membres de la Direction Générale ont été les premiers à montrer l'exemple.

Prochainement, la politique voyages sera diffusée et commentée aux assistantes. Un point est également prévu avec les grands voyageurs.

5 - Action V

Dans une récente plaquette vantant ces objectifs au service de la stratégie de l'entreprise, on peut y lire les termes «barbares» de top-down et bottom-up !

Faut-il avoir une licence d'anglais pour comprendre ?

En règle générale, ce n'est pas avec de tels prospectus qui finissent tous en classement vertical que la direction pourra associer le personnel à ces orientations.

R - Il est vrai que depuis plusieurs années des termes anglo-saxons sont de plus en plus employés et en particulier dans nos média (radio, télé, journaux).

Il est vrai que nous devons systématiquement préférer l'usage de la langue française, même si, dans certains cas, les expressions anglo-saxonnes sont plus synthétiques car ne pouvant être traduites que par des périphrases assez lourdes.

Dans le cas précis évoqué, la dynamique intrinsèque des deux expressions anglo-saxonnes utilisées n'est pas rendue par les traductions littérales "de bas en haut" et "de haut en bas".

- 6 - Fermeture de fin d'année
Une permanence est-elle prévue ?
Combien de personnes, dans quels secteurs ?
Y a t-il des secteurs qui auraient besoin de personnel intérimaire pendant la fermeture ?
- R - Durant la fermeture de cette fin d'année, comme par le passé, seuls les services comptables travailleront et quelques personnes seront d'astreinte afin de répondre, si nécessaire, aux mesures de précaution ou surveillance que justifie le site.**
- 7 - Toilettes atelier bâtiment 4
Déjà plusieurs fois signalé, il est fréquent d'avoir une odeur nauséabonde aux abords et dans les toilettes et les vestiaires côté atelier bâtiment 4.
Que compte faire la direction ?
- R - Des mesures de débit d'aspiration vont être faites d'ici la fermeture de Noël ainsi qu'une recherche d'éventuels défauts d'étanchéité des regards et syphons.**
- 8 - Moquettes
Pour des raisons d'hygiène (risques infectieux et bactériologiques) nous demandons que soit effectué le retrait de toutes les moquettes situées dans les bureaux et leur remplacement par un revêtement de sol adéquat.
- R - Les travaux d'arrachement des moquettes ayant subi un dégât des eaux (bâtiment 1E SS partie sud + bâtiment 3 étage) sont planifiés à la fermeture d'été 2009.
Dans l'attente de ces travaux, des mesures conservatoires ont été mises en œuvre en accord avec la médecine du travail.
Il est prévu de faire au plus vite un traitement anti-acariens, moisissures... qui sera renouvelé 1 fois par mois (selon les préconisations du médecin du travail).
Fin février, un point sera fait sur la situation pour évaluer l'efficacité des mesures prises. Dans le cas où les problèmes persisteraient, le remplacement de la moquette par un sol souple sera réalisé.**
- 9 - Atelier bâtiment 3
Nous demandons l'installation d'un moyen empêchant le stationnement de véhicules devant l'issue de secours de l'atelier côté bâtiment 4.
- R - Un panneau d'interdiction de stationner sera installé sur l'issue de secours. Un obstacle fixe n'a pas été retenu pour ne pas créer d'incident si des personnes devaient évacuer le bâtiment en urgence.**
- 10 - Listes personnel précaire
Pour éviter de perdre des salariés dans la nature (oubli de 2 CDD sur la liste remise lors de la réunion de novembre), nous demandons que ces listes soient nominatives.
- R - Nous vous rappelons que les seuls et mêmes éléments présentés au Comité d'Entreprise vous sont transmis en séance.**

11 - Service Courrier

Suite à votre réponse insuffisante et à l'absence de réponse faite lors du dernier CE, nous réitérons notre question n°18 du mois dernier :

Le courrier à SPS est sous-traité jusqu'à ce jour à GESTFORM. Suite à un appel d'offre, il semblerait que ce service Courrier soit repris par la société DYNAPOSTE.

Quel est l'avenir de ce service, de sa partie confidentialité et des salariés concernés ?

R - Nous transmettons votre question au responsable des relations sociales en vue de son inscription à l'ordre du jour d'un prochain Comité d'Entreprise.

12 - Poste magasinier bâtiment 66

Suite à nos différentes question n°13 des mois de décembre 2007 et janvier 2008, concernant l'aménagement du poste du magasinier, [Coincé entre les gyrostocks, un mur en parpaings bruts, mal éclairé, sans lumière du jour, exposé aux poussières, au bruit... Nous demandons que soit réalisé dans les meilleurs délais et avec une étude ergonomique, un poste digne de ce nom], celles-ci n'ont toujours pas été prises en compte, et la situation est restée totalement en l'état malgré l'engagement de la direction ci-dessous (réponse effectuée en janvier 2008) :

R - Ce point a été pris en compte par le prestataire, après entrevue avec la personne concernée. La gêne occasionnée semble avérée.

En collaboration avec leur CHSCT, les aménagements qui pourront améliorer les conditions de travail de cet agent magasinier sont en cours d'analyse.

Cette situation ayant trop perdurée, nous demandons à la direction de faire le nécessaire dans les plus brefs délais. Quand cet aménagement sera t-il effectif ?

R - L'amélioration du poste de magasinier du bâtiment 66 est de la seule responsabilité du prestataire ONET Logistique.

Toutefois, le CHSCT d'ONET a analysé la situation et des améliorations vont être apportées à ce poste de travail.

13 - Bâtiment 10 : sous-traitants études

Ce n'est pas parce que les salariés qui y travaillent et qui font parties de différentes sociétés de sous-traitances doivent être meublés et équipés avec du matériel de récupération (ancien mobilier et ancien matériel informatique récupérés).

Quand ces salariés auront à disposition du matériel neuf et ergonomique ?

Concernant la non-réponse à notre question n°13 du mois d'octobre sur le respect de 10 m² par salarié, nous vous demandons de respecter cette obligation pour les locaux 006 et 007.

Quand sera installé le store extérieur du local 026 ?

Quel sont les conclusions de l'audit de nettoyage devant être effectué ?

R - Les mobiliers mis en place ne sont pas neufs, mais néanmoins de bonne qualité, à l'exception de deux bureaux dans lesquels les moyens généraux feront des remplacements par du matériel plus récent.

Le bâtiment 10 est prioritairement réservé au traitement des activités CD. Pour les sociétés disposant de leurs propres moyens, utiliser en priorité leurs locaux pour les activités le permettant. Une société comme ALTRAN dispose de locaux habilités CD à Mérignac.

Mise à disposition de TEUCHOS de locaux CD supplémentaires (40 m²) permettant de respecter la surface utile par personne et les moyens associés (objectif début 2009 au plus tard).

Utilisation à envisager des locaux du 29 B pour les travaux non CD.

Respect des règles de gestion de la confidentialité des informations et données pour permettre le travail de nos sous-traitants.

Concernant le store, une relance est faite auprès des moyens généraux. S'agissant de l'audit de nettoyage, après vérification, le cahier des charges prévoit un nettoyage par semaine. Toutefois, des problèmes d'habilitation de personnels ou de locaux fermés à clé, aujourd'hui traités, ont pu être à l'origine de dysfonctionnements.

14 - RTTe 2009

Pour 2009, l'accord RTT sera t-il enfin respecté ??

Des plannings de 12 semaines par secteurs (et non pour l'ensemble de l'établissement, comme pratiqué en 2006 et 2007) seront-ils établis en concertation avec le personnel ?

Extrait de l'article 4 de l'accord RTT établissement de Bordeaux du 23/12/1999 :

...

- Le solde ("JRTTe") est organisé à l'initiative de l'entreprise par les responsables des unités opérationnelles (RUO), en concertation avec le personnel, en fonction de l'activité.

...

Chaque année, le calendrier de chaque secteur comportera un minimum de 12 semaines ouvertes à prise de "JRTTe" (hors périodes de fermeture de l'établissement). Les 2 semaines encadrant la période de fermeture d'été seront, sauf circonstances exceptionnelles, ouvertes à prise de "JRTTe".

R - Le nécessaire est fait auprès des RUOs.

15 - Abri vélos bâtiment 66

Les vélos du service ORL sont entreposés (en face de l'armoire des E.P.I du service) dans le couloir de l'entrée du bâtiment.

La CGT demande la mise en place d'un abri vélos et d'étendre ce dispositif sur l'ensemble du site.

R - Une action de sensibilisation du secteur sera faite pour déplacer le lieu de stationnement des vélos.

Concernant l'abri vélos, nous réitérons nos réponses précédentes.

16 - Chantier reconnaissance des efforts

Une restitution des conclusions de cette enquête sera t-elle faite au personnel par l'organisme ayant été mandaté ?

Dans ce questionnaire, les salariés ont pu apprendre l'existence de certaines primes ne figurant pas dans les accords d'entreprise :

- Prime exceptionnelle pour atteinte d'objectifs société,
- Prime exceptionnelle pour atteinte d'objectifs d'un département, d'une unité opérationnelle ou d'un groupe projet,
- Prime exceptionnelle en reconnaissance des efforts accomplis,

Quels en sont les budgets ? Quels contrôles et quelles informations et bilan de ces primes sont restituées aux salariés et organisations syndicales ?

La CGT demande pour plus de transparence, qu'une information complète sur plusieurs années soit faite, qu'à l'avenir (et sans présager des résultats de l'enquête) ces primes soient supprimées et que ces budgets soient intégrés en éléments fixes et permanent du salaire de chacun.

On y apprend également qu'il existe :

- Des invitations possibles sur les sites Safran :
Quels critères faut-il remplir pour bénéficier de ces visites, combien de salarié SPS y ont été convié en 2008 ?
- Des invitations au restaurant, en salle d'hôte, aux évènements d'entreprise, à des cadeaux siglés... :
Quels critères faut-il remplir pour bénéficier de ces invitations, combien de salarié SPS en ont bénéficié en 2008 ?

R - Nous ne pouvons aujourd'hui vous communiquer des résultats d'une enquête en cours.

17 - Absences sur plage fixe

Sur le mois dernier, combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

1 à 5 min.	15
5 à 10 min.	8
10 à 15 min.	22
15 à 30 min.	26
+ de 30 min.	32

R - Cf. réponse à question CFDT n°1.

18 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2008 et le 30/11/2008, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2008 et le 30/11/2008, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 27 novembre dernier.

19 - Démissions ATA

Combien de salariés ont physiquement quitté l'entreprise à ce jour et ce depuis le début du dispositif en 2002 ?

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2008 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :
pour 2008 ?

R - A ce jour, 247 personnes ont quitté l'entreprise, 13 ont démissionné et sont encore présentes, 21 démissions ont été enregistrées en 2008 et 52 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

NB : A compter de 2009, cette information sera remise au Comité d'Entreprise;

- 20 - Forfait jour
 Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **416**
 Sur ce nombre :
 Combien sont sans référence horaire ? **13**
 Combien sont adhérents au forfait jour ? **194**
 Combien sont assujettis au régime horaire ? **209**
 Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**
 Combien de salariés depuis le début 2008 ont demandé à changer de régime horaire ?
 - du régime horaire vers le forfait jour ?
 - du forfait jour vers le régime horaire ?
 Combien de salariés depuis le début 2008 ont changé de régime horaire ? **22**
 - du régime horaire vers le forfait jour ? **21**
 - du forfait jour vers le régime horaire ? **1**
 Combien de demandes, combien de refus ?

R - Toutes les demandes reçues ont été traitées.

- 21- Précaires et détachés (1)
 Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 30/11/2008?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 27 novembre dernier.

- 22- Précaires et détachés (2)
 Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :
 - sur le mois écoulé ?
 - en cumul sur l'année 2008 ?
 Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :
 - sur le mois écoulé ?
 - en cumul sur l'année 2008 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 27 novembre dernier.

- 23 - Lettres d'avertissement
 Depuis la dernière réunion des DP du 19/11/2008, y a-t-il eu de nouvelles lettres d'avertissement ou de mise en garde ?
 Combien ?
 Pour quels motifs ?

R - Deux mises en garde pour non-respect des horaires de travail.

- 24- Questions diverses

- 25 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 janvier 2009 à 9 heures.

